

## DELIBERATION CFVU079-2017

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;**

**Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 14 septembre 2017.**

**Objet de la d lib ration** : modifications MCC UFR SCIENCES

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 25 septembre 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

Les modifications des modalit s de contr le des connaissances de l'UFR Sciences sont approuv es.

Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 25 voix pour.

Les formations concern es sont les suivantes :

- o L3 Sciences Physiques et Chimiques (SPC)
- o L2 Sciences de la Vie et de la Terre
- o L2 MPCIE

**A Angers, le 02 octobre 2017**

La Vice-pr sidente FVU

**Sabine MALLET**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : 02 octobre 2017

- UFR/D partement : UFR Sciences
- Avis favorable du Conseil d'UFR du : 13/07/2017
- Passage au CEVU du :
- Rentr e universitaire: 2017 2018

■ Formation concern e : L3 SPC

■ Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financi�re oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></i>	
<i>(cette modification pr�sente un volume total d'heures d'enseignement plus faible)</i>	
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>




**D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item**

ITEM	2016/2017	ITEM	2017/2018
Changement de modalit�s d'�valuation de l'�l�ment constitutif Principes de formulation du m�dicament pour la session 1 (pour les non dispens�s d'assiduit�)	0.55 E + 0.35 CC + 0.15 TP		0.85 CCI + 0.15 TP
<b>Cette modification est demand�e suite � une erreur lors de la remont�e de la maquette</b>			Ces modalit�s sont plus adapt�es car les enseignants des UFR Sciences et Sant� interviennent successivement.

■ Avis et remarques  ventuelles du CEVU :

- UFR/D partement : UFR SCIENCES
- Avis favorable du Conseil d'UFR du : 13/07/2017
- Passage au CEVU du :
- Rentr e universitaire: 2017 2018

■ Formation concern�e : L2 sciences de la vie et de la Terre		
■ Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient		<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire		<input checked="" type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements		<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS		<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L		<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financi�re</i> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (joindre un argumentaire)		
Cr�ation d'UE		<input type="checkbox"/>
 <b>D�tail de la modification � compl�ter en dessous selon l'item</b>		
ITEM	2016/2017	2017/2018
Mise � niveau pluripass		
UE-6 BCMP/SPV/BOP/DSCS Pluripass Bio	CM = 1.3 h TD= 18.7 h	UE6 BCMP/SPV/BOP TP = 16h    TD = 8H SPV/BOP CM = 16h
UE6- CE/CM/DSCS Pluripass Chimie	CM = 48 h TP = 8 h	CM/TD = 24 h TP = 16 h

■ Avis et remarques  ventuelles du CEVU :

- UFR/Département : UFR SCIENCES      **Avis favorable d'UFR du : 15/09/17**
- Passage au CEVU du :
- Rentrée universitaire: 2017 2018

■ Formation concernée : L2 MPCIE

■ Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input checked="" type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière    oui <input type="checkbox"/>    non <input checked="" type="checkbox"/></i> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Création d'UE	<input checked="" type="checkbox"/>



**Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item**

ITEM	2016/2017	2017/2018
Le parcours PCCP2 conduit à 31 ECTS dans la maquette soumise  Création d'une UE propre à ce parcours afin que le parcours considéré (PCCP2) possède bien 30 ECTS dans le semestre.	/	S4-UE2-Mathématique PCCP2  UE mutualisée du point de vue contenu de l'enseignement et évaluation avec une UE existante du parcours maths mais qui, pour le parcours PCCP2 possèdera un nombre d'ECTS légèrement différent :  6 ECTS / Coefficient 6,1  (alors que l'autre UE intitulée S4-UE2-mathématiques possède 7 ECTS et un coefficient de 7,1)

■ Avis et remarques éventuelles du CEVU :